

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 26 Novembre 2008

Le vingt six novembre deux mille huit à dix huit heures trente, le conseil de communauté de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARIZE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie du Mas-d'Azil, siège de la collectivité, sous la présidence de Monsieur Raymond BERDOU ; cette session se tient à la suite de la convocation adressée par le Président le 13 novembre 2008.

Nombre de Membres en exercice : 32

Étaient présents : BERNABE Jean-Pierre (La Bastide de Besplas), VIGNAUX Jean-Paul (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc et HUC Roger (Camarade), COMMENGE Jean-Claude et VIGNAUX Jean (Campagne sur Arize), MOIROT Christian et BERDOULAT Roger (Castex), DAPOT Michel, BERGE Rémi , LACOSTE Roger (Daumazan), BUSATO Philippe et SAINT-GERMAIN Philippe (Fornex), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), BORDALLO Ramón (Loubaut), BERDOU Raymond, commenge Patrice, MARTINEZ Rolande et POUECH Jean-Marc (Le Mas d'Azil), VERGE Fernand, FAGGIANELLI François (Méras), GAUTHIER Daniel – *suppléant de CARMEL Louis* - et MOSSHAFEN Edgar – *suppléant de DARAUT Nadine* (Montfa), MILHORAT Laurent et REY Didier (Sabarat), SAINT-GERMAIN Pascal (Thouars sur Arize).

Étaient absents : (excusés) : TOULOUSE René (La Bastide de Besplas), LOUBET Léon et COMBARIEU Jean-Claude (Les Bordes sur Arize), MOREAU François (Gabre), GOLDSTEIN Alain (Loubaut), TATAREAU André (Thouars sur Arize).

Monsieur le Président expose l'ordre du jour.

1- CREATION POSTE AGENT BIBLIOTHEQUE 35H / semaine

Il s'agit de la pérennisation de l'emploi de Sandrine GAYCHET, ayant déjà effectué 2 ans en Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi, sur les bibliothèques de Sabarat et de Daumazan, le poste est proposé sur un statut de fonctionnaire à 35 h / semaine

Votée à l'unanimité.

2- CREATION POSTE AGENT BIBLIOTHEQUE ½ TEMPS

Hervé BARTHE expose à l'assemblée une argumentaire relatif à la création d'un nouveau poste pour 2009 sur le réseau de bibliothèques notamment conditionné par l'informatisation du réseau de consultation et de réservation. Monsieur Michel DAPOT propose que cette réflexion soit menée par la commission culture du jeudi 4 décembre 2008, à Daumazan qui sera couplée avec le Comité de Pilotage du réseau.

3- FRAIS DE DEPLACEMENT BENEVOLES BIBLIOTHEQUES

Monsieur le président rappelle que le réseau de bibliothèques de l'Arize est géré et animé par une équipe de bénévoles. Ces bénévoles sont amenés à effectuer des déplacements pour le compte de la Communauté de Communes de l'Arize, en particulier pour leur formation, leurs relations avec la bibliothèque départementale de prêt et leurs achats en librairie. Le Président demande le remboursement de leurs frais de déplacement.

Votée à l'unanimité.

4- APPROBATION CHARTE PNR

Le Président retrace le projet du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises et propose que le conseil communautaire approuve la charte.

Votée à l'unanimité.

5- VOTE DU BUDGET Transport A la Demande 2008

Lydie GARRIGUES présente le budget annexe du Transport A la Demande établi au prorata des mois effectués du prévisionnel affiché dans l'étude de faisabilité.

Votée à l'unanimité.

6- Décision Modificative du Budget annexe CEL

Vote de crédits supplémentaires Décision Modificative n°2 Budget du contrat éducatif local

7- Questions diverses

1. Choix du délégataire gestion Délégation de Service Public enfance et jeunesse

Hervé BARTHE fait part à l'assemblée des travaux de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 novembre 2008 à 17h. L'offre de l'association Arize Loisirs Jeunesse a été retenue. La Communauté approuve cette décision.

Votée à l'unanimité.

2. Convention de Mandat avec la Communauté de Communes de la lèze sur la faisabilité d'un stade VTT.

La Communauté de Communes donne mandat à la Communauté de Communes de la Lèze de mener à bien une étude du projet VTT ; cette étude aura un coût total de 2 500 € et la Communauté de Communes de l'Arize participera à hauteur de 375 €.

3. Contrats d'Avenir

L'enveloppe locale du nombre de Contrats d'Avenir allouée par l'Etat est plus importante pour l'année 2009. Les collectivités et les associations du canton sont sollicitées pour exploiter cette procédure

4. Haut Débit

Il est demandé aux maires de faire remonter les difficultés et la localisation des « zones blanches », zones où l'ADSL ne fonctionne pas, afin d'établir un programme d'équipement.

5. Avenant au bail de la Forêt aux dinosaures

Le bail de location du site par la communauté de communes de l'Arize pour la gestion des équipements du Musée Parc est réévalué au montant net de l'emprunt contracté par la communauté de Communes de l'Arize soit 6 700 € par an.

6. Convention Pays des Portes d'Ariège Pyrénées

Une convention de mise à disposition de Hervé BARTHE sur le Pays des Portes d'Ariège Pyrénées sous la forme d'une prestation de services de 2 jours par mois en contre partie d'une participation financière du Pays au bénéfice de la communauté de communes de l'Arize.

7. Urbanisme – Instruction du Permis de construire

Une commission urbanisme sera mise en place en début d'année 2009 afin d'engager une réflexion sur la mise en place d'une mission d'instruction des demandes de construction (déclaration, Permis, Certificat d'urbanisme) afin d'anticiper les réglementations qui régissent ce domaine.

8. Opération façades

La commission urbanisme aura en charge d'évaluer l'opportunité d'engager une opération de restauration des façades de certains bourgs du canton.

9. Cession du terrain du Multi accueil au Mas d'Azil

Officialisation de la cession du terrain de la crèche de La commune du Mas-d'Azil à la Communauté de Communes de l'Arize pour 1€ symbolique.

11. Bail relatif aux locaux de la médiathèque intercommunale

Un bail de location pour les locaux de la médiathèque est conclu entre la Communauté de Communes de l'Arize et la Commune du Mas d'Azil par loyer mensuel de 50 € .

12. Signalétique Patrimoine

Une quarantaine de panneaux de format A3 couleurs présentant en 4 langues les monuments remarquables du canton va être conçue et installée avant l'été, le choix des langues reste à l'appréciation des communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.